

**Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :**

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

**Comité consultatif des services aux élèves handicapés et  
aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**  
**ORDRE DU JOUR**  
**de la rencontre du 7 juin 2016**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 5 avril 2016;
4. Présentation par M<sup>me</sup> Anne-Frédérique Karsenti d'un cartable aux parents;
5. Questions diverses;
  - 5.1 \_\_\_\_\_
  - 5.2 \_\_\_\_\_
6. Informations diverses;
7. Courrier;
8. Date de la prochaine rencontre : en novembre 2016;
9. Levée de l'assemblée.